



AVIS AU PUBLIC

CONSULTATION DU PROJET DE PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI) CONCERNANT LE CENTRE NUCLÉAIRE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ (CNPE) DE DAMPIERRE-EN-BURLY

Conformément aux articles R741-18 et suivants du Code de la sécurité intérieure, le CNPE de Dampierre-en-Burly fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention.

En application des dispositions de l'article R. 741-26 relatif à la consultation du public sur le projet de Plan Particulier d'Intervention de certaines installations, le projet de Plan Particulier d'Intervention est consultable par le public **du 22 octobre au 22 novembre 2018 inclus** en mairie, ainsi qu'à la préfecture du Loiret (181 rue de Bourgogne, 45000 ORLEANS) et à la sous-préfecture de Montargis (22-24 boulevard Paul-Baudin 45200 MONTARGIS).

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et aux heures habituels d'ouverture de ces lieux.

Un registre est mis en place afin de recueillir les observations du public sur le projet de Plan Particulier d'Intervention.

Le délai de consultation d'un mois achevé, ce registre sera transmis à la préfecture dans un délai de 5 jours.

Ces observations seront transmises aux services instructeurs pour avis avant l'approbation de ce plan.

**Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-préfète, Directrice de cabinet**

Taline APRIKIAN